

des ports nationaux, la délégation du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique et les représentants des industries qui seront délogées par le projet de construction d'un élévateur à grain sur la côte nord du port de Vancouver. Nous sommes tous reconnaissants qu'on ait accordé deux mois de plus à ces industries.

Le ministre est-il maintenant en mesure de dire si on songe à la possibilité d'accorder une subvention ou un prêt pour permettre aux quatre industries en cause de reconstruire leurs usines sur des emplacements où elles pourront continuer leurs exploitations et maintenir leur capacité d'emploi?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Comme la question du député était assez longue, on me permettra peut-être de dire que je suis profondément sensible à la collaboration du président du Syndicat du blé de la Saskatchewan qui, au prix de dérangements considérables pour l'organisme désireux de construire son élévateur, a consenti à prendre certaines dispositions, de façon à nous accorder deux mois de plus pour décider de l'avenir de ces industries. Je tiens à lui exprimer publiquement ma reconnaissance.

Je dois ajouter que les membres de la délégation que j'ai reçus étaient très compréhensifs. Je crois saisir assez bien leurs problèmes. Le Conseil des ports nationaux est en train de les examiner à fond. Si la cloche n'avait pas sonné à deux heures et demi, j'aurais reçu un rapport du président du Conseil des ports nationaux qui essayait de m'atteindre par téléphone. N'ayant pu obtenir ce rapport, je ne saurais même pas essayer de répondre à la question du député. Mais la question fait l'objet d'une étude minutieuse.

M. Winch: Une question supplémentaire afin que la situation soit claire. Dois-je comprendre que ce qui est actuellement à l'étude c'est une subvention ou un prêt au sujet d'un ajustement? Est-ce bien cela?

L'hon. M. Pickersgill: On m'a signalé que grâce à une certaine aide financière, ces industries pourraient être réimplantées sans bouleverser inutilement la main-d'œuvre. Évidemment, je ne pouvais promettre une telle assistance, mais j'ai dit que j'examinerais la proposition très attentivement et s'il était possible de proposer quelque chose à mes collègues, je le ferais.

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

AUTOMOBILES ET PIÈCES—ENTRÉE EN FRANCHISE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): J'aimerais poser une question au premier ministre. Peut-il nous indiquer si le Canada et les États-Unis en arriveront bientôt à une entente établissant le commerce des automobiles et des pièces d'automobiles en franchise de douane?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette affaire très importante est à l'étude et je ne puis rien annoncer pour l'instant.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

TRANSFERT DE CONTRATS DE PUBLICITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Compte tenu de sa lettre sur l'éthique et la suppression du favoritisme, le premier ministre pourrait-il expliquer pourquoi la Compagnie de l'exposition universelle de Montréal a retiré ses contrats de publicité accordés à six agences, dont deux canadiennes-françaises, pour les confier à *Cockfield, Brown & Co. Ltd.*, principale agence de publicité de la Fédération libérale nationale?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sans accepter en aucune façon les sous-entendus que comporte cette question, je signalerai au très honorable représentant que la Compagnie de l'exposition universelle n'est pas régie par le gouvernement. Cependant, je veux bien examiner la question qu'il a soulevée. Je rappellerai aussi au très honorable représentant que le mot «favoritisme» ne figure pas dans la lettre dont il a parlé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre veut-il dire qu'il ne fallait pas conclure, en dépit des journaux, que le favoritisme était aboli? (*Applaudissements*)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RUMEUR D'INTIMIDATION DE CITOYENS CANADIENS PAR L'AMBASSADEUR DU LIBAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et lui demander si on lui a signalé l'article publié dans le numéro du 5 décembre du *Citizen* d'Ottawa au sujet de deux